

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe Agriculture

Le groupe a été particulièrement sensible aux aspects touchant le secteur agricole. Parmi les bases historiques du mutualisme agricole figure justement l'organisation des agriculteurs face aux risques touchant les récoltes. Avec les assureurs et les Pouvoirs publics, la Profession n'a cessé de rechercher les meilleurs outils pour la protection des cultures et des élevages afin de garantir la pérennité des exploitations.

Aujourd'hui, la question est tout à fait d'actualité alors même que de nombreuses filières viennent d'être touchées – certaines assez fortement – par cet épisode de gel survenu début avril 2022.

D'une manière générale, le groupe approuve les propositions visant à développer une culture du risque et de la prévention chez l'ensemble des acteurs économiques. Cette prise de conscience est fondamentale alors que l'on constate que les aléas se multiplient et qu'il y a peu de chance d'inverser la tendance.

Pour notre secteur, la politique de gestion des risques doit garantir de la visibilité pour chaque exploitation et de la stabilité dans les revenus, tout en mettant en avant le principe de responsabilité. Cette politique doit aussi promouvoir une démarche positive conduisant les agriculteurs à s'interroger sur leur adaptation au changement climatique.

La responsabilisation des agriculteurs passe par la mise en place d'instruments individuels de gestion des risques à la fois efficaces, accessibles tels que l'assurance, mais aussi par un dispositif fiscal d'incitation à l'épargne de précaution.

Cela nécessite aussi une information et une formation des agriculteurs leur permettant d'améliorer leur technicité pour la gestion des risques et d'utiliser les nouveaux mécanismes de protection et de garantie de façon optimale.

Les assureurs doivent eux aussi assumer le même principe de responsabilité en mettant sur le marché des contrats clairs, adaptés aux besoins des professionnels et avec des tarifs appropriés tenant compte des moyens de prévention adoptés par les assurés.

Enfin, la responsabilité des Pouvoirs publics implique une clarification des règles d'intervention, à tous les niveaux du système et notamment en cas de sinistre exceptionnel.

Si les Pouvoirs publics sont responsables, en premier lieu, des moyens de prévention disponibles, ils doivent, assurer la promotion des conditions favorables à la création de nouveaux outils de gestion des risques et à la pérennité de l'offre assurantielle, et au besoin via une réassurance publique.

Enfin, l'Etat doit répondre aux défaillances du marché et des outils existants. Il est impensable de laisser des exploitants sans couverture ou avec des conditions inappropriées. Le rôle de la solidarité nationale par le biais des Pouvoirs publics reste donc essentiel.

Le groupe espère que la récente réforme de l'assurance récolte permettra de concrétiser une politique de gestion des risques ambitieuse, offrant à tous les agriculteurs un filet de sécurité adapté à leurs attentes et à la réalité économique, contribuant ainsi à garantir à l'avenir notre souveraineté alimentaire.

Le groupe de l'Agriculture a voté pour.